

## Invitation à l'Assemblée Générale de Kudelski S.A.

Par la présente, nous invitons les actionnaires de notre société à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mardi 30 avril 2013 à 14 heures, au Palais de Beaulieu, Salle Rome 320, Avenue des Bergières 10, 1004 Lausanne.

### Ordre du jour

1. **Rapport de gestion, comptes annuels de Kudelski S.A. et comptes du Groupe 2012, rapports de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, les comptes annuels de Kudelski S.A. et les comptes du Groupe 2012.

2. **Emploi du bénéfice au bilan de Kudelski S.A.**

Chiffres en milliers	Réserve d'apport de capital	Bénéfice au bilan
Report de l'exercice précédent	37'945	283'940
Transfert de la réserve pour actions propres	-	36
Résultat de l'exercice	-	-21'186
<b>Total des réserves disponibles</b>	<b>37'945</b>	<b>262'790</b>

**Le Conseil d'administration propose:**

Chiffres en milliers	Réserve d'apport de capital	Bénéfice au bilan
<b>Distribution ordinaire:</b>		
- CHF 0.20 (dont CHF 0.15 prélevés sur la réserve d'apport de capital et CHF 0.05 sur le bénéfice au bilan) sur 48'982'155 * actions au porteur	7'347	2'449
- CHF 0.02 (dont CHF 0.015 prélevés sur la réserve d'apport de capital et CHF 0.005 sur le bénéfice au bilan) sur 46'300'000 actions nominatives	695	232
Report à nouveau	29'903	260'109
<b>Totaux</b>	<b>37'945</b>	<b>262'790</b>

\* Ce chiffre représente le nombre d'actions au porteur portant dividende au 31 décembre 2012. Il peut varier en fonction de l'émission d'actions nouvelles suite à l'exercice de droits d'option ou de droits de souscription dans le cadre du capital conditionnel de la société entre le 1 janvier 2013 et la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Sous réserve de l'acceptation de la proposition, la distribution sera versée le 8 mai 2013 sur présentation du coupon No 10. La distribution sur le bénéfice au bilan fera l'objet d'une retenue d'impôt anticipé de 35%.

### **3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction pour l'exercice 2012.

### **4. Élections au Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de renouveler les mandats de Messieurs Norbert Bucher, Laurent Dassault, Patrick Foetisch, André Kudelski (président et délégué), de Mme Marguerite Kudelski et de MM. Pierre Lescure, Claude Smadja (vice-président), Alexandre Zeller et Joseph Deiss, pour une période d'une année.

## 5. Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers SA à Lausanne (Pully), en tant qu'organe de révision pour une nouvelle durée d'un an.

## 6. Divers

Le rapport annuel 2012 ainsi que le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires sur notre site internet [www.nagra.com](http://www.nagra.com). Les actionnaires peuvent demander qu'un exemplaire leur soit adressé.

Contre attestation de leur qualité d'actionnaires (justification de leur dépôt bancaire), les titulaires d'actions au porteur peuvent obtenir leur carte d'admission et de vote jusqu'au 23 avril 2013 auprès de Kudelski S.A., Bureau des actionnaires, (Tél : 021-7320400 ou Fax : 021-7320401). Les titres doivent être bloqués jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un tiers, par la société Kudelski S.A. ou par le représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO, Me Andreas von Planta, Avocat, Lenz & Staehelin, Route de Chêne 30, 1208 Genève. En cas de représentation par Kudelski S.A., le droit de vote sera exercé dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Le représentant indépendant exercera le droit de vote selon les instructions particulières des actionnaires. En l'absence d'instructions, il l'exercera dans le sens des propositions du Conseil d'administration.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO sont priés de faire connaître à temps à la société, au plus tard le 26 avril 2013, le nombre d'actions au porteur qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne, ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Cheseaux, le 3 avril 2013

Kudelski S.A.

Au nom du Conseil d'administration

Le Président : A. Kudelski